

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** illbruck AA290

· **Code du produit:** A-I-AA290

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

tremco illbruck Productie B.V.

Vlietskade 1032, 4241 WC Arkel

T: +31 (0) 183568000, F: +31 (0) 183568100

msds@tremco-illbruck.com

· **Service chargé des renseignements:**

tremco illbruck S.A.S.

Valparc - Oberhausbergen CS73003, F - 67033 Strasbourg, Cedex 2

T: +33 (0) 971001420, F: +33 (0) 388761556

www.tremco-illbruck.com, info-fr@tremco-illbruck.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

T: +82 (0) 415322942 (09:00 - 17:00 KST)

Pendant le jour T: +33 (0) 971001824. En dehors de ces heures, consulter votre centre antipoison régional: ORFILA T: +33 (0) 145425959.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Contient:**

acétone

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· Informations supplémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

· Composants dangereux:

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2219471330-49-xxxx	acétone ----- Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	75-<100%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane ----- Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-<20%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane ----- Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane ----- Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%

· **SVHC** -

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 2)

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Donnez de petites quantités d'eau à boire.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant pour les yeux.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Indications destinées au médecin:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Risques** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Préventions des incendies et des explosions:

- Aérosol extrêmement inflammable.
- Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

- Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun:

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

- Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

- Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-64-1 acétone

VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

CAS: 106-97-8 butane

VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
-----	---

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 4)

· DNEL
· Long term effects
CAS: 67-64-1 acétone

Oral	consumer	62 mg/m ³ (general public) (systemic effects)
Dermique	industrial	186 mg/kg/24h (workers) (systemic effects)
	consumer	62 mg/kg/24h (general public) (systemic effects)
Inhalatoire	industrial	1.210 mg/m ³ (workers) (systemic effects)
	consumer	200 mg/m ³ (general public) (systemic effects)

· Short term effects
CAS: 67-64-1 acétone

Dermique	industrial	186 mg/m ³ (workers) (systemic effects)
Inhalatoire	industrial	2.420 mg/m ³ (workers) (local effects)

· PNEC
CAS: 67-64-1 acétone

PNEC	100 mg/L (sewage treatment plant)
	10,6 mg/L (sediment (fresh water))
	1,06 mg/L (salt water)
PNEC	29,5 mg/kg (soil)
	3,04 mg/kg (sediment (salt water))
	30,4 mg/kg (sediment (fresh water))

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Filtre AX

· Protection des mains:


Gants de protection

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 5)

Gants résistant aux solvants

- **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

- **Forme:**

Aérosol

- **Couleur:**

Selon désignation produit

- **Odeur:**

Caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **valeur du pH:**

Non déterminé.

- **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:**

-44 °C

- **Point d'éclair**

-97 °C

- **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

- **Température d'inflammation:**

365 °C

- **Température de décomposition:**

Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- **Limites d'explosion:**

- **Inférieure:**

1,7 Vol %

- **Supérieure:**

13,0 Vol %

- **Pression de vapeur à 20 °C:**

3500 hPa

- **Densité à 20 °C:**

0,73 g/cm³

- **Densité relative**

Non déterminé.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 6)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC (EU)	730,0 g/l
VOC (CE)	100,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC0/4 h	16.000 ppm (rat)
	LC50/4 h	76 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Effet d'irritation est possible.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 7)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 67-64-1 acétone

LC50/96 h	5.540 mg/L (oncorhynchus mykiss)
	7.500 mg/L (leuciscus idus)
EC50/48 h	6.100 mg/L (daphnia magna)
IC50/8 d	7.500 mg/L (scenedesmus quadricauda)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 13*	solvants
15 01 04	emballages métalliques
HP 3	Inflammable
HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9



Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1950 AÉROSOLS 1950 AEROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	néant
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 9)

·	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008
RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006
RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015
2001/118/CE en ce qui concerne la liste de déchets
2008/98/CE relative aux déchets
- **Directive 2012/18/UE**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Les maladies professionnelles:**
Tableau № 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Non applicable.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2019

Numéro de version 9

Révision: 13.06.2019

Nom du produit: illbruck AA290

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR